

Dans sa publication «Trend Series», 1972-1973, le Conseil de planification sociale du Grand Toronto signale:

«Les services existants évoluent, mais ils sont encore insuffisants pour répondre aux besoins des citoyens âgés. Il faut offrir de façon permanente des services et des installations parmi lesquels chacun peut choisir selon l'évolution des besoins. A cette fin, il faut examiner la gamme des besoins en fait de services, modifier les modes d'exécution et créer plus de programmes, probablement de nouveaux programmes, de façon à satisfaire les besoins des vieillards...»

Les administrateurs de services sociaux et d'hygiène sont extrêmement sensibles aux forces sociales, économiques et politiques et aux répercussions de ces forces sur leurs institutions. Ces administrateurs sont sur le point d'apporter les changements nécessaires pour faire de nos hôpitaux des centres communautaires complets d'hygiène publique.

Le gouvernement énonce la politique sociale en matière d'hygiène et d'assistance publiques et, de plus en plus, achète des services. Les services commencent à être orientés vers le marché plutôt que vers la production et les organismes tiennent compte des gens qu'ils servent.⁽¹⁾

Recommandation 68

Que les municipalités, par l'entremise de leur service de bien-être public, si elles en ont un, assument la responsabilité d'établir un centre d'information et de consultation pour les vieillards et aussi pour ceux qui ont besoin d'aide pour résoudre leurs problèmes.

SUITE DONNÉE

On trouve des centres d'information de quartier dans de nombreuses villes canadiennes; ils se présentent sous diverses formes. Dans «Information Centres: A Handbook for Canadian Communities»⁽²⁾, ouvrage publié par l'Association des consommateurs du Canada, on trouve une liste des centres d'information du Canada. Le tableau ci-après⁽³⁾ indique le nombre de centres d'information par province:

Alberta	6
Colombie-Britannique	17
Manitoba	7
Nouveau-Brunswick	2
Terre-Neuve	1
Nouvelle-Écosse	3
Ontario	43
Île-du-Prince-Édouard	1
Québec	19
Saskatchewan	2
Yukon	1
TOTAL	102

Certains centres sont entièrement financés par la section locale de la Fédération des œuvres, d'autres le sont entièrement par les municipalités; d'autres encore reçoivent

diverses subventions du gouvernement, de la collectivité en général ou d'organismes bénévoles. En décembre 1970, le gouvernement canadien a réalisé une étude sur les centres communautaires d'information pour toutes les classes d'âge.

En mars de la même année, le Conseil canadien du bien-être (actuellement le Conseil canadien de développement social), a publié un rapport préparé par le comité de la Division du vieillissement et portant sur les services d'information et d'orientation à l'intention des personnes âgées au Canada⁽⁴⁾. Il a constaté que presque partout au Canada, il y avait une pénurie de services directs à l'intention des personnes âgées. A quelques exceptions près, les services d'information et d'orientation organisés faisaient partie intégrante des conseils de planification sociale dans les grandes villes. Les services offerts étaient axés sur les problèmes considérés comme des problèmes de «bien-être social» par le grand public. La plupart des renseignements étaient donnés par téléphone et l'on disuadait les intéressés de faire une visite personnelle⁽⁵⁾.

Au printemps 1971, le Conseil canadien de développement social créa une Consultation nationale sur les services communautaires d'information et de référence⁽⁶⁾. Dans ses recommandations, le comité de direction a insisté sur la nécessité de créer des centres d'information de quartier adaptés aux caractéristiques, aux besoins et aux aspirations du quartier desservi; il a également souligné que ces centres devaient être financés mais non pas contrôlés par des organismes de financement, notamment les gouvernements. Entre autres directives, le comité recommandait que le centre donne des renseignements sur tous les aspects du développement social et notamment sur la sécurité du revenu, le bien-être social, la santé, la main-d'œuvre et l'emploi, les loisirs, l'aide juridique, la protection des consommateurs. Le rapport indique les responsabilités des trois paliers de gouvernement: fédéral, provincial et municipal.

«Partners in Information» est une étude sur les centres communautaires de l'Ontario qui a été publiée en décembre 1971. A l'époque, l'étude portait sur 15 centres subventionnés par la province⁽⁷⁾.

En 1971, l'Association des consommateurs du Canada parraina une étude sur les centres communautaires d'information du Canada. Cette étude, réalisée en collaboration avec le Groupe d'étude sur la téléinformatique comportait un examen complet des centres, de leurs fonctions et de leurs activités⁽⁸⁾. Pour y donner suite, l'Association a parrainé une autre enquête en collaboration avec le ministère fédéral des Communications dans le but précis de déterminer dans quelle mesure les banques de données aidaient les centres à répondre aux demandes de renseignements de leurs clients. Le manuel intitulé «A Handbook for Canadian Communities—Information Centres (1973)» est en préparation et doit être publié sous peu.

(4) Conseil canadien du bien-être, «Services de renseignements et d'orientation à l'intention des personnes âgées au Canada», Ottawa, 1972, 18 pages.

(5) Ibid., pp. 6-8.

(6) Conseil canadien de développement social. «Où vont les services d'information?», Ottawa, 1971.

(7) Gouvernement de l'Ontario. «Partners in Information», Toronto, 1971.

(8) Cathy Starrs, «Making Connections», Association des consommateurs du Canada, Ottawa, 1973.

(1) Conseil de planification sociale du Grand Toronto, «The Aging—Trends Problems Prospects», Toronto, 1973, pp. E-14-15.

(2) Association des consommateurs du Canada. «Information Centres: A Handbook for Canadian Communities». Ottawa, 1973.

(3) Ibid., p. I-1-iii.